

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS62/3

29 novembre 1996

(96-5049)

Original: anglais

COMMUNAUTES EUROPEENNES - CLASSEMENT TARIFAIRE DE CERTAINS MATERIELS INFORMATIQUES

Demande de participation aux consultations

Communication du Canada

La communication ci-après, datée du 25 novembre 1996, adressée par la Mission permanente du Canada à la Mission permanente des Etats-Unis, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement canadien vous informe que, étant donné son intérêt commercial substantiel, il désire participer aux consultations au titre de l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 demandées par la Mission permanente des Etats-Unis à Genève, par lettre datée du 8 novembre 1996, au sujet du reclassement tarifaire, par les autorités douanières des Communautés et de leurs Etats membres, des adaptateurs de réseau local ("LAN") et des ordinateurs personnels ("PC") multimédia (WT/DS62/1).